

des travaux, la seule personne qui travaille en qualité d'administrateur réel de travaux de recherche est le directeur. Les autres postes administratifs au-dessous de ce niveau comportent des responsabilités personnelles et une participation dans la recherche en plus des tâches administratives. Les promotions au sein de la Direction sont par conséquent fondées sur la compétence tant du point de vue de la recherche que de l'administration de travaux de recherche.

e) La politique de la Direction concernant la formation des membres du personnel qui s'occupent de recherches ou de l'administration consiste à encourager les études et à accorder une aide financière (dans les limites des crédits budgétaires), dans les cas d'avantage mutuel tant pour le membre du personnel que pour la Direction, à ceux qui sont intéressés à retourner à l'université, soit pour l'obtention d'un grade supérieur, soit pour un cours de perfectionnement. Cette politique a pour but de mettre le personnel au courant de concepts nouveaux et améliorés dans les domaines de l'économie et de la technologie du transport et dans d'autres domaines connexes comme, par exemple, l'analyse des systèmes et la planification urbaine. Ce but est atteint aussi par l'encouragement à assister et à participer à des cours officiels, des cycles d'étude et des conférences.

2.4 REPARTITION DES TRAVAUX

a) Le programme de la Direction des méthodes et des recherches en matière de transport qui comporte la répartition des fonds relativement à des projets de recherche particuliers et à des bourses a débuté en 1965. Une répartition régionale des montants dépensés figure ci-après:

Région	Montants dépensés (en millions de dollars)					
	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Amérique du Nord						
Amérique latine						
Europe						
Asie						
Océanie						
Total						